

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 05 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél : 04.66.30.81.33
Réf : 2024NP-PM-EEV

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande concernant la prestation d'entretien des espaces verts, des clôtures et dispositifs de protection du Pôle Mécanique Alès Cévennes (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre 2001, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché relatif à l'entretien des espaces verts, des clôtures et dispositifs de protection du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le présent marché n'est pas alloti,

Considérant qu'en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec un montant minimum annuel de 10 000 € hors taxes et avec un montant maximum annuel de 55 000 € hors taxes,

Considérant que ces services relèvent de la famille de nomenclature interne ci-dessous, et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de services homogènes en raison de leur unité fonctionnelle,

Nomenclature	Libellé
23 3 04 4	élagage d'entretien des arbres

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée « www.achatpublic.com » et au BOAMP le 23 septembre 2024,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 21 octobre 2024 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - prix sur la base du détail quantitatif estimatif servant de comparaison des offres. La notation des prix sera faite selon la formule mathématique suivante : (prix le moins cher / prix de l'entreprise à noter) X coefficient de pondération ; le prix le moins cher emportant la note maximale.	45.0
2 - valeur technique sur la base du mémoire technique fourni par le candidat	55.0
2.1 - qualification et moyens humains spécifiquement affectés à la réalisation des prestations (le candidat devra indiquer pour chaque personne intervenant le détail de son parcours d'étude et la présentation de son expérience professionnelle**, ses qualifications au regard de la réglementation, autorisation de conduite etc...).	20.0
2.2 - moyens matériels spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché	20.0
2.3 - note méthodologique précisant l'organisation de la prestation en reprenant notamment les éléments suivants (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> • les visites préalables / réunions en cours de chantier ; • les modalités d'exécution des prestations : démarches préparatoires, plan d'installation, protocole d'intervention limitant l'impact sur l'environnement ; • les fiches de tâches et d'intervention ; • la politique RSE de l'entreprise et sa mise en œuvre au titre du marché ; • la gestion des déchets et leur valorisation ; • la gestion des produits pétroliers (huile, carburant...); • la liste des fournisseurs ; • les autorisations d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) concepteurs, encadrants et opérateurs détenus par le personnel de son entreprise ; 	15.0

Considérant, qu'un seul opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ARNAL SoFoCev représentée par M. Emmanuel GIBERT en qualité de directeur gérant – 295 avenue Sainte Barbe – 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues,

Considérant que conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé l'offre avant la candidature,

Considérant, au titre du marché, la proposition du soumissionnaire, à savoir :

- ARNAL SoFoCev représentée par M. Emmanuel GIBERT en qualité de directeur gérant – 295 avenue Sainte Barbe – 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues,



prix (/45)		
montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres (€ HT) /45		
88 500,00 € 45 / 45		
valeur technique (/55)		
qualification et moyens humains (20%)	moyens matériels (20%)	note méthodologique (15%)
18/20	20/20	13,5/15
note valeur technique : 51,5 / 55		
note totale : 96,5 / 100		Classement : 1^{er}

Considérant, au regard des critères de sélection des offres susvisés, que la proposition de la société ARNAL SoFoCev, représentée par M. Emmanuel GIBERT en qualité de directeur gérant – 295 avenue Sainte Barbe – 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues constitue une offre économiquement avantageuse,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de la société ARNAL SoFoCev,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 030-200066918-20241126-2024_0517-AU

S²LO

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre de l'accord cadre à bons de commande pour la prestation d'entretien des espaces verts, des clôtures et dispositifs de protection du Pôle Mécanique Alès Cévennes, la société ARNAL SoFoCev représentée par M. Emmanuel GIBERT en qualité de directeur gérant – 295 avenue Sainte Barbe – 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues pour un montant total HT du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres de 88 500 € (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros hors taxes) soit 106 200 € TTC (cent six mille deux cents euros toutes taxes comprises).

L'accord-cadre mono-attributaire est conclu avec un montant minimum annuel HT de 10 000 € (dix mille euros hors taxes) et avec un montant maximum annuel HT de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

26 NOV 2024

Le président

Christophe RIVERO



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.